

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°12/2026

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55
Membres titulaires présents : 39
Membres votants : 43

L'an Deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le mercredi 21 janvier, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE A.,
Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE E., POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, CAPRON, MINET, LICOUR,
Mrs DE LIMERVILLE, CARLIER, VIGNON, LEULIER, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, DELVILLE, BOULLET, LEBLANC D., LEBLANC J-M. .

Pouvoirs :

Mr TIRMARCHE donne pouvoir à Mr DELASSUS,
Mr DELVILLE donne pouvoir à Mme ROUSSEL,
Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA,
Mme LICOUR donne pouvoir à Mr DELATTRE.

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SERVICE INTERMINISTERIEL
DES ARCHIVES DE FRANCE (SIAF) EN VUE DU REFERENCEMENT DES AIC SUR LE
PORTAIL NATIONAL FRANCEARCHIVES**

La séance étant ouverte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu La délibération n°208/2017 en date du 2 Octobre 2017 créant le service intercommunal des archives,

Vu la délibération n°93/2025 actant le changement de nom du service des archives intercommunales,

Vu l'avis de la commission Culture de la Communauté de Communes Nièvre et Somme en date du 8 Janvier 2026,

Monsieur le Vice-Président en charge de la culture propose de conventionner avec le Service Interministériel des Archives de France (SIAF) en vue du référencement des Archives Intercommunales et Communautaires (AIC) sur le portail national FranceArchives.

Le Portail *francearchives.gouv.fr* a été créé à l'initiative du ministère de la Culture, du ministère des Armées et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il a vocation à présenter le réseau français des archives et à constituer un point d'accès national à ses contenus numériques. Il accroît la notoriété et la fréquentation, sur Internet, du réseau national et territorial des Archives. Pour assurer la plus vaste audience au patrimoine archivistique français, il donne accès aux inventaires et aux métadonnées associées aux documents numérisés des services d'archives.

La Communauté de communes Nièvre et Somme, qui a entrepris la numérisation de son patrimoine archivistique et qui donne accès sur Internet aux ressources numérisées et aux instruments de recherche de ses Archives municipales, souhaite participer au projet afin de donner une plus grande visibilité à ces contenus numériques, et de les interconnecter avec ceux des autres services d'archives nationaux et territoriaux.

L'objet de la convention (annexée à la présente délibération) avec le SIAF est de définir les conditions du partenariat entre la Communauté de communes Nièvre et Somme et le Ministère de la Culture dans le cadre du Portail *francearchives.gouv.fr*. Elle définit les modalités selon lesquelles la Communauté de communes Nièvre et Somme fournit au Ministère un accès aux données définies à l'article II, et les conditions dans lesquelles le Ministère est autorisé à les utiliser et à les exposer sur le Web.

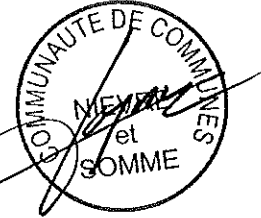
La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature par les deux parties. Elle sera reconduite tacitement pour la même durée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec le Ministère de la Culture, représenté par Monsieur Bruno RICARD, chef du Service interministériel des Archives de France, en vue du référencement des Archives Intercommunales et communautaires sur le portail national FranceArchives,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 4 février 2026 et de sa publication le 6 février 2026.

